

REGLEMENT PARTICULIER DE BADAREINE 6 – 2&3 FEVRIER 2019

Article 1 : Généralités

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro xxx et sous le nom « **BADAREINE 6** ». Il se déroule les **2/3 février 2019** sur **12 terrains** dans la **Halle des Sports du Complexe Sportif des Bas-Coquarts**, 8 avenue de Montrouge, 92340 Bourg-la-Reine.
2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
3. Ce tournoi est exclusivement réservé aux **licenciées féminines**. Toute participante doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
4. Le Juge-Arbitre principal de la compétition est **Adeline SERGENT**. Le juge-arbitre adjoint est **Loïc BANCO**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement toute joueuse qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : Séries et Tableaux

10. Le tournoi **BADAREINE 6** est un Tournoi National qui s'adresse à toutes les joueuses de la catégorie Sénior.
11. Le tournoi est ouvert aux joueuses classées N2 à P. **Les tableaux seront découpés en 8 séries selon le CPPH. Ce système permet ainsi de mieux répartir les compétitrices et de faire des tableaux équilibrés. Ce découpage sera fait en fonction des joueuses inscrites à la clôture des inscriptions.**
12. Les tableaux de **simple** se dérouleront dans leur intégralité le **samedi** et les tableaux de **double** dans leur intégralité le dimanche.
13. Tous les tableaux se dérouleront exclusivement en poules suivies d'une phase en élimination directe et ne seront ouverts qu'avec un minimum de trois inscrites (en dessous de 6 inscrites, nous constituons une poule unique).
14. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux ou d'en modifier le mode d'élimination. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : Inscriptions

16. La date limite d'inscription est fixée au **2 janvier 2019**. Les classements seront arrêtés à cette date.
17. La date du tirage au sort est fixée au **15 janvier 2018**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
18. **Badareine 6** est un tournoi **standard**. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, **sans restriction de classement ou de moyenne dans les séries ouvertes** et se feront exclusivement en remplissant le formulaire disponible sur la page <http://www.badabourg.net/tournoi-badareine/>
19. Le montant des droits d'engagements est de **14€ pour un tableau** et de **17€ pour deux tableaux**.
20. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueuses doivent être disponibles le samedi de **8h00 à 22h00** et/ou le dimanche de **08h00 à 18h00**.
21. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une inscription mal réalisée sont supportées par le club et/ou la joueuse en cause.

Article 4 : Forfaits

22. Toute joueuse s'inscrivant au tournoi **BADAREINE 6** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
23. Toute joueuse devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, la joueuse est remboursée des frais d'inscription ;

Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, la joueuse doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

24. Lorsque l'une des joueuses d'une paire de doubles est défaillante, sa partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur si elle souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, la joueuse peut proposer une remplaçante. Sinon, l'organisateur essaiera dans la mesure du possible de trouver une joueuse pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

25. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée lors de l'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
26. Toute joueuse doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où elle est convoquée. En cas de retard, la joueuse doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclarée forfait lors de son premier match. **Le règlement de son inscription se fera lors du premier pointage, exclusivement par chèque.**
27. Toute joueuse souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclarée forfait à l'appel de son match.
28. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
29. Les volants sont à la charge des joueuses (partage égal). En cas de désaccord entre joueuses, le volant officiel du tournoi est le **YONEX AS 20** en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétitrices en cas de désaccord entre eux. **Les volants seront fournis pour les finales.**
30. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
31. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Une joueuse peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.
32. Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**. Les joueuses disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
33. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueuses appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d'organisation.
34. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
35. Les **récompenses** seront remises après tous les matchs **le samedi pour les tableaux de simple, le Dimanche pour les tableaux de double.**
36. Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer des photos et vidéos pendant la durée de la compétition, et de procéder à la diffusion de ces dernières. Si une joueuse ne souhaite pas être photographiée ou filmée, elle doit se manifester par écrit auprès du comité d'organisation.
37. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
38. **Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le comité d'organisation du tournoi de BADAREINE 6 remercie par avance toutes les participantes qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.**